



Mairie de Bransat

Tél. 04 70 45 40 91 - Fax : 04 70 45 69 97
03500 BRANSAT

Bransat, le 19 juin 2024,

Cher(e)s collègues élu(e)s,

Vous n'êtes pas sans savoir qu'en ce moment, le projet éolien développé par la société ABO Energy et soutenu par mon conseil municipal est en phase d'enquête publique. En parallèle de la possibilité de donner votre avis personnel sur les registres papier en mairies et en ligne, comme chaque habitant des 6 km autour de Bransat, vous avez la possibilité de donner votre avis d'élu via une délibération de votre conseil municipal, qui pourra être transmis à la commission d'enquête au plus tard le 20 juillet 2024. Certain d'entre vous, délégués communautaires, seront également amenés à se prononcer en conseil communautaire.

C'est avec une grande déception que j'ai découvert dans ma boîte aux lettres un courrier de Cesset Nature et Patrimoine, méprisant le travail réalisé et la volonté de la commune de Bransat de participer à la nécessaire transition énergétique de notre territoire, avec un certain nombre d'arguments fallacieux jouant sur la peur. Cela s'ajoute au photomontage mensonger à St-Pourçain présenté dans le précédent flyer. Je pense qu'il est alors important de rappeler les arguments oubliés dans ce tract :

- Au vu du dernier rapport du GIEC, mais aussi du rapport « Futurs énergétiques 2050 » élaboré par le gestionnaire de réseau français, RTE, il est grand temps de développer des moyens de production d'énergie décarbonée et renouvelable. Avec suffisamment d'éolien réparti harmonieusement en France et en Europe, du solaire photovoltaïque, de la méthanisation, du stockage et l'amélioration de la flexibilité du réseau, la France est en capacité de stopper les moyens thermiques et il est grand temps ! Où est la preuve que la centrale à gaz de Bayet prendra le relais quand il n'y a pas de vent ? Il y a d'autres solutions de nos jours comme les autres énergies renouvelables, l'énergie nucléaire, très présente sur notre pays, et les importations.
- Les conflits géopolitiques et l'augmentation du prix de l'énergie nous rappelle l'importance de se rapprocher de l'indépendant énergétique. Notre territoire français dispose d'une ressource en vent illimitée et diversifiée selon les régions, il serait tellement dommage de ne pas en profiter !

- Ce n'est pas « la commune de Bransat » qui profitera de « cette manne financière », ce sont
 - o Jusqu'à **20 000 personnes** qui seront alimentées par une électricité locale, renouvelable et décarbonée, soit presque 60% des habitants de la CCSPSL
 - o Jusqu'à **14 500 tonnes de CO₂ évités par an**
 - o Jusqu'à **100 000€/an de taxes versées à la CCSPSL**
 - o Jusqu'à **67 000€/an de taxes versées au département de l'Allier**
 - o Environ **10 000€/an de taxes versées à la région AuRA**
 - o Les **45 000€/an de taxes versées à la commune de Bransat permettront d'améliorer le cadre de vie des Bransatois et l'efficacité énergétique de nos bâtiments.**

La décision sur ce projet sera prise par Madame la Préfète avec l'avis de ses services experts. Si ce nouveau projet n'était pas plus acceptable que le projet initial, il aurait été rejeté par les services instructeurs de la Préfecture. Or, en plus d'être modifié, le dossier d'étude d'impact a été complété et a été jugé recevable par la préfecture.

Le courrier mentionne l'avis de la MRAe mais oublie de citer certaines phrases comme : « *L'étude paysagère et patrimoniale apparaît complète et de bonne qualité.* » (p12) , « *Le pétitionnaire a amélioré le projet sur les aspects paysagers en réduisant les hauteurs des machines et en proposant une implantation où les deux lignes d'aérogénérateurs sont installées de part et d'autre, le long du vallon.* » (p16).

Puisqu'ils citent également l'arrêté de la CAA de Lyon, rappelons que le juge conclue que les incidences paysagères du projet à 6 éoliennes de 241 mètres « *n'apparaissent pas, compte- tenu en particulier de la taille limitée du parc de Bransat et Laféline, et de l'étendu des espaces libres de toute implantation d'éoliennes, excessives* ». Ce sont essentiellement les risques d'impact d'espèces protégées, envers le Milan Royal et les chauves-souris, qui ont mené à la confirmation de refus par le juge. Le nouveau projet prend bien en compte ces deux enjeux puisque :

- Les 2 éoliennes présentes dans le couloir de migration principal sont supprimées
- Les 4 éoliennes restantes seront arrêtées en journée pendant le pic de migration
- Les 4 éoliennes seront arrêtées pendant le pic d'activité des chauves-souris avec des conditions plus strictes que celles prévues dans le projet initial.

Je vous invite à prendre connaissance du dossier d'étude d'impact pour reconnaître le sérieux des études réalisées et plus de 50 photomontages qui ne montrent aucun impact avéré sur nos sites protégés.

Concernant le bilan carbone discuté dans l'avis MRAe de 2024, le porteur de projet a fourni une réponse détaillée. Le calcul prend tout le cycle de vie en compte ainsi que la variabilité de l'éolien. Celui-ci est bien évidemment meilleur que le bilan carbone d'une centrale thermique. Comment faire mieux alors ?

L'autorisation du projet éolien de Bransat n'implique pas l'autorisation des autres projets éoliens cités dans le courrier. Le projet de Gipy a été autorisé quand le projet initial de Bransat fut refusé puis le projet de Deux-Chaises a été refusé. C'est pour éviter le développement anarchique que nos grands élus ont voté la loi d'accélération des énergies renouvelables et que les services de la Préfecture sont là pour choisir les projets à autoriser.

Les positions de certains sont clairement politiques et populistes. Il est illusoire de croire que l'on pourra se passer de l'éolien même avec du photovoltaïque. Les énergies renouvelables sont complémentaires entre elles, le soleil ne brille qu'en journée alors que le vent souffle également la nuit, il y a plus de soleil en été et plus de vent en hiver, il y a plus de soleil dans le sud et plus de vent dans le nord.

Le mix est nécessaire pour optimiser et injecter dans le réseau la production des énergies renouvelables.

De plus une éolienne de 5.6 MW comme prévu à Bransat occupe environ 0.5 ha, ce serait environ 5 ha de panneaux solaires, soit 10 fois plus d'emprise au sol. L'éolien n'empêche pas l'usage des parcelles. L'ensemble des éoliennes actuelles représentent 1.5% de terres artificialisées contre 7% pour les transports et 47% pour l'habitat individuel.

Le fonds OSER, créé en 2014 par la région AuRA pour soutenir le développement des énergies renouvelables, aide surtout les collectivités et les collectifs de citoyens à investir dans des projets. Notre président de région, en supprimant la possibilité de financer des projets éoliens via ce fonds, empêche finalement le territoire de s'approprier ses moyens de production d'électricité et d'assurer son indépendance face aux autres pays, aux énergies carbonées et au secteur privé.

Il y a actuellement plus de 8000 éoliennes en France et nous sommes le 4^{ème} producteur européen d'électricité d'origine éolienne. Les éoliennes n'ont jamais tué ni les élevages ni le tourisme ni l'immobilier. L'attractivité d'un territoire dépend de nombreux autres facteurs dont l'emploi et les services.

Nous avons toujours communiqué autour de ce projet, il n'a pas été initié en « catimini » mais avec des délibérations favorables à l'unanimité. Plusieurs bulletins d'information ont été distribués localement. Des réunions et des permanences publiques ont été effectués et ont enregistré peu de participation.

Le porteur de projet se tient à votre disposition pour vous présenter le dossier devant votre conseil et répondre à vos questions. Je sais que l'association Cesset Nature et Patrimoine fait la tournée des Mairies environnantes et je pense que, par respect de la démocratie, il est important de recevoir également le porteur de projet .

L'heure n'est plus aux considérations personnelles ou idéologiques, il faut agir ou alors nous organisons, pour nos générations futures, un avenir dangereux et destructeur dans les années à venir.

Il faut voir loin et ne pas se laisser influencer par des arguments anti-éolien mensongers et fallacieux sur des tracts proposant des montages photographiques inacceptables.

Même si l'énergie éolienne engendre des impacts visuels subjectifs, sa nécessité est indéniable pour faire face aux défis qui nous attendent. La mise en place d'un mix énergétique et donc de l'éolien doit être soutenu et c'est notre rôle d'élus d'agir pour l'intérêt général.

Je vous prie de croire, cher(e)s collègues élu(e)s, en l'expression de mes salutations distinguées.

Sylvain PETIT JEAN

Maire de Bransat

